

OBJET : 15, Avenue de la République à Aubervilliers. Annulation de la délibération n° 45 du 6 Mars 2003.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la délibération n° 45 du 6 Mars 2003,

Vu la promesse de vente conclue le 15 Juillet 2003 entre la Ville d'Aubervilliers et la SARL INVEST IMMO,

Considérant que le délai de la promesse de vente a expiré le 30 septembre 2004 sans que la vente ait été régularisée ni le délai prorogé,

A L'Unanimité,

DELIBERE :

Article Unique : Annule la délibération n° 45 du 6 Mars 2003 ayant approuvé la cession du bien situé 15, Avenue de la République, cadastré Z n° 99 au profit de la SARL INVEST IMMO.

le Maire,